

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Ref: CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Objet : Subvention exceptionnelle : Indonésie

Un violent tremblement de terre a touché l'île de Java le 27 mai dernier. Le bilan fait état de plus de 5 000 morts et de 20 000 blessés.

Afin de contribuer à la mise en place de secours qui doivent être déployés pour aider les blessés et les sans abris, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire français.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Populaire Français afin de participer au financement des secours et à l'aide aux sinistrés du fait du tremblement de terre survenu en Indonésie,**
- **DIT que que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toute opération relative à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.

